

R E G L E M E N T I N T E R I E U R
D E S C H A M P I O N N A T S R E G I O N A U X D E S C L U B S
P R I N C I P E S G E N E R A U X

Ce règlement intérieur définit l'organisation générale et la gestion des CRC (**sauf les CRC Jeunes**) de la région Occitanie, il est un complément aux règlements nationaux des CNC consultables sur le site de la FFPJP.

Comité de pilotage

Il est constitué par tous les membres de la commission compétitions du Comité Régional.

Chaque CRC aura 3 référents habilités à régler tous les cas litigieux dans l'urgence.

Ce Comité de Pilotage a à sa tête un référent. Il a, de concert avec le Comité Directeur, pour mission :

- gérer les inscriptions et participations des équipes
- constituer les divisions et groupes
- effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- gérer les reports de dates éventuels
- gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- centraliser les résultats et actualiser les classements
- fixer les montées et descentes des divisions
- veiller au bon déroulement du championnat
- régler en première instance les litiges éventuels
- archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

Modalités d'inscription

- Le club payera une inscription annuelle de 50,00€ libellé au nom du comité d'appartenance pour chacune de ses équipes inscrites en CRC.
Le CD transmettra et effectuera le virement global des inscriptions de ses équipes au CRO.
- Un chèque de caution de 300,00€ (à l'ordre du Comité d'appartenance) doit être déposé. Il sera restitué en fin de saison sauf en cas d'amende pour forfait.
- Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.
- Le Comité de Pilotage Régional envoie, chaque année, un formulaire de participation pour les nouvelles équipes montantes et de confirmation pour les autres, à retourner avant le 31 janvier. Une fiche signalétique et un RIB doivent être fournis par les Clubs avant le 31 Janvier.

Organisation

Les CRC suivants se dérouleront en 2 phases : CRCF, CRC1, CRCV, CRCJP 2

Phase de groupes (toutes les équipes d'un même groupe se rencontrent)

- Phase finale (à élimination directe)
En CRC2, il n'y aura pas de phase finale, les 2 premiers de chaque groupe accèdent en CRC1.
En CRCJP1, il n'y aura pas de phase finale, les équipes participant aux finales nationales seront prises parmi les mieux classées. Le nombre d'équipes peut être fluctuant selon l'attribution fédérale.

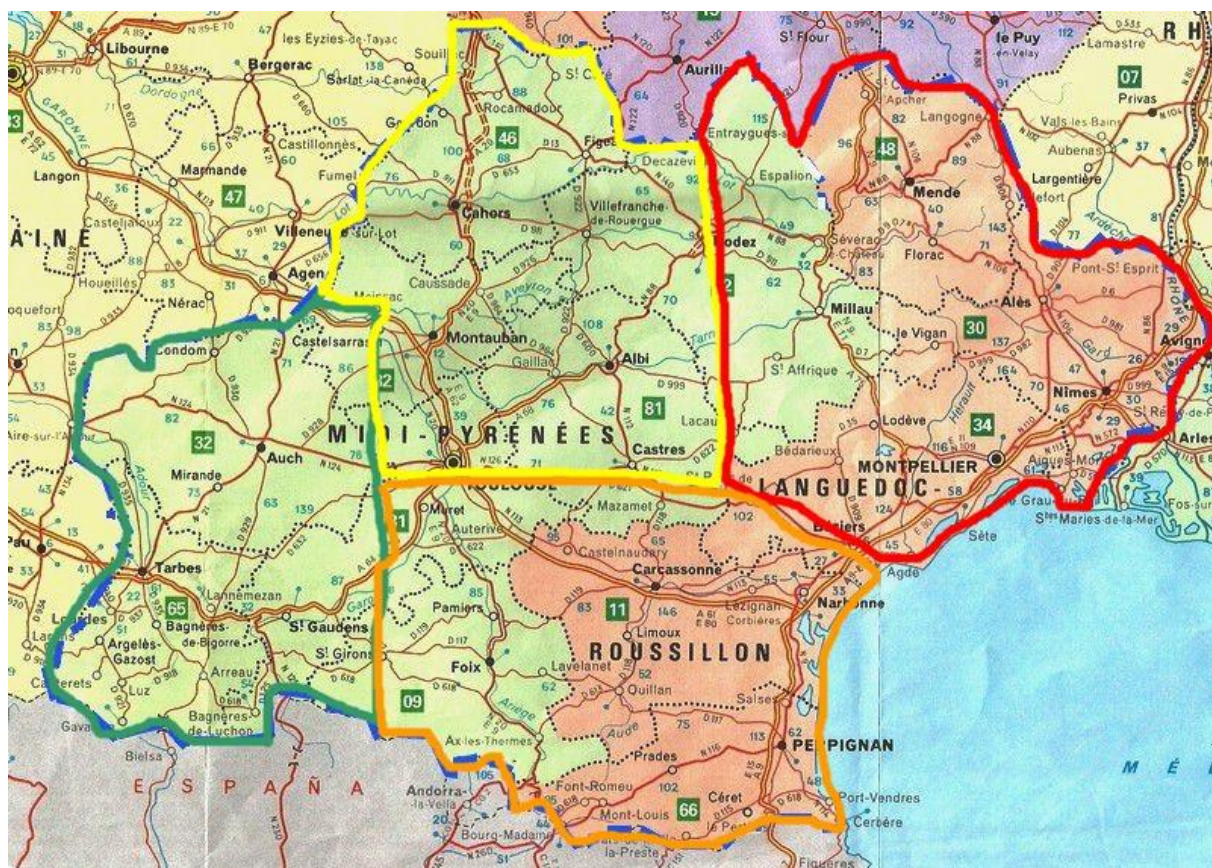
Dans la phase de groupes, afin d'éviter des déplacements trop importants, les équipes seront réparties dans des zones géographiques prédéfinies dans la mesure du possible, sinon elles seront affectées dans la zone limitrophe. Chaque département de la région sera représenté par au moins une équipe dans chaque CRC (pour le CRC Open, chaque CD aura au moins une équipe en CRC2).

Groupe A : zone verte (Ouest)

Groupe B : zone orange (Centre Sud)

Groupe C : zone jaune (Centre Nord)

Groupe D : zone rouge (Est)



Pour les CRC comprenant 5 groupes (CRC 2, CRC V et CRC F), le 5^e groupe sera constitué selon la densité géographique des équipes inscrites.

Montées et descentes

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC.
- Des équipes montantes de CDC (13 équipes, soit une par département composant le CR)
- Des tableaux seront publiés avant le début de la compétition pour chaque CRC.

En cas de place laissée vacante, l'équipe sera remplacée par la mieux classée des équipes reléguées.

Délégations

- Phase de groupes

Le Comité Départemental du club qui reçoit désignera un délégué à condition qu'il ne soit pas licencié dans un des clubs participants sur cette rencontre. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au Comité de Pilotage. Une feuille de route est en annexe.

- Phase finale

Le Comité de Pilotage désignera les délégués en nombre nécessaire.

Arbitrage

- Phase de groupes

La commission d'arbitrage du Comité Départemental du club qui reçoit désignera un arbitre (si possible régional ou national) à condition qu'il ne soit pas licencié dans un des clubs participants sur cette rencontre. **Les frais sont à charge du club recevant.**

- Phase finale

La commission d'arbitrage du Comité Régional désignera les arbitres en nombre nécessaire.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue du championnat :

- Une indemnité de déplacement entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club
- Un forfait de restauration par équipe
- Une indemnité forfaitaire d'hébergement (voir conditions dans les différents RI)

Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club, pour un même championnat (open, féminin, vétérans, jeu provençal) les comités départementaux doivent adopter les mesures suivantes :

Mesure générale :

Établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)

Mesure pratique :

Les clubs doivent faire parvenir à leur comité départemental dans un délai minimum de 15 jours avant la 1ère journée de compétition, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée en CRC et CNC. Après vérification, le comité départemental transmettra aux comités de pilotage régional ou national les listes des joueurs engagés en CRC ou CNC. En cas de rajout constaté sur les listes initiales de CRC ou CNC, le comité départemental d'appartenance en sera informé.

Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

En cas de non-respect de ces règles, il sera appliqué les sanctions prévues à l'article 15 et 16 du présent règlement. C'est la présence effective d'un joueur sur une feuille de match qui valide son appartenance à une liste.

POUR INFO Sur les listings d'équipes consultables sur le site du CRO, il est noté la mention « joué » lorsque un joueur a participé à au moins un match.

Toutefois, tant qu'un joueur mentionné n'a pas joué, il pourra intégrer une équipe jouant à un niveau inférieur.

Forfaits

Amendes pour forfaits :

- Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs ou 300€ pour un week-end à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait avec application des amendes relatives.
- A compter du 2^{ème} forfait, le forfait général est prononcé avec une amende de 1000€

Tout club, s'étant inscrit, sera considéré en forfait général s'il se désiste après la parution du calendrier officiel des rencontres qui sera diffusé par le Comité Régional Occitanie.

- Forfait général avant le début du championnat à 600 €
- Forfait général en cours de compétition à 1000 €
- Forfait en phase finale fixé à 1000 €
- Forfaits connus à l'avance sur une journée à 3 matchs : pour cette journée l'équipe adverse n'aura pas besoin de se déplacer et il n'y aura pas de forfait d'hébergement.

Discipline

Application systématique des sanctions

- **Connivence entre 2 équipes**, sanction : match perdu pour les 2 équipes avec 0 point + 2 points de pénalités + 300 € d'amende + l'annulation des frais d'aide aux clubs de la journée
- **Abandon de match ou match arrêté par le délégué**, sanction : match perdu à 0 point + 2 points de pénalités + 300 € d'amende + l'annulation des frais d'aide aux clubs de la journée

- **Match joué de façon fantaisiste en ne respectant pas les valeurs du jeu**, sanction : match perdu à 0 point + 2 points de pénalités + 300 € d'amende + l'annulation des frais d'aide aux clubs de la journée. L'équipe adverse aura match gagné avec les valeurs du forfait, 5 pts (+19 pour la pétanque ; +13 pour le Jeu Provençal)
- **Constitution d'équipe non valable** (3eme joueur venant d'équipe inférieure), sanction : 0 pt + 2 points de pénalités

Classements

Par dérogation de la FFPJP accordée le 19 février 2026 et à titre expérimental pour la saison 2026, un nouveau barème de calcul des points du classement sera à l'essai pour toutes les compétitions féminines, open, vétéran et Provençal jouées au sein du comité régional d'Occitanie et dans ses organes déconcentrés.

- 5 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 0 point pour une défaite
- - 1 point pour un forfait
- 1 point de bonus offensif lorsqu'une équipe atteint 30 points pour une compétition de pétanque (30-6 ; 32-4 ; 34-2 ; 36-0)
- 1 point de bonus offensif dès qu'une équipe atteint 20 points dans un match de Jeu Provençal (20-4 ; 22-2 ; 24-0)
- 1 point de bonus défensif dès qu'une équipe atteint 16 points à la pétanque (défaite 16-20) et atteint 10 point au Jeu Provençal (défaite 10-14 ; 11-13)
- 3 points de bonification pour les équipes ayant remporté tous leurs matchs de groupe

Critères du classement général des équipes en phase de championnat

Le premier critère de classement sera effectué à partir du nombre de victoires

1. Nombre de points
2. Goal-average général

Le règlement fédéral sera appliqué en cas d'égalité

Charges du club organisateur

- Autorisations :
 - Recueillir l'accord écrit de la Municipalité où doit se dérouler le championnat au moyen de l'acte de candidature.
 - Recueillir l'autorisation d'ouverture de buvettes
 - Prévoir un défibrillateur à portée d'utilisation si possible
 - Prévoir la possibilité d'appeler les secours en cas de nécessité. Les numéros des services d'urgence devront être affichés à la table de marque et fournis au Délégué.
- Sonorisation

Une sonorisation suffisamment puissante et en bon état de fonctionnement, pour couvrir et être audible de l'ensemble des jeux devra être installée par l'organisateur.
- Table de marque

L'organisateur doit prévoir au moins 2 tables pour remplir les feuilles de match
- Environnement

Prévoir WC femmes et hommes indépendants, si possible en prévoir pour les personnes à mobilité réduite (avec papier hygiénique et point d'eau).

Prévoir plusieurs poubelles et les répartir sur l'ensemble du site de la manifestation

Prévoir une aire de parking pour les délégués et les arbitres
- Terrains

Préparer des terrains numérotés et tracés à la ficelle. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Le plan des terrains devra être affiché.

Fournir des cercles de jeux homologués dès le début de la compétition
- Interdictions

L'ensemble des interdictions suivantes sont applicables pendant tout le déroulement de la compétition.
Toute infraction pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires et/ou juridiques.

- la vente d'alcool fort est interdite sur les sites des jeux de pétanque et jeu provençal (le Club organisateur doit se conformer à la réglementation en vigueur et avoir une autorisation de buvette).

- Frais à charge de l'Association

Réservation des chambres pour l'hébergement du Délégué(s) de Comité et de l'arbitre(s) en cas de nécessité, ces chambres sont à la charge du club ainsi que les frais de déplacement du ou des délégués si nécessaire. (Dans le cadre des phases finales, le CRO prend en charge les frais)

Restauration du ou des arbitres

Restauration du ou des délégués.

Assurer la restauration des équipes engagées soit par une organisation interne, soit par un restaurant (menu à 20,00€ maximum)

Frais d'arbitrage au barème de la FFPJP

Charges du Comité départemental d'appartenance du club organisateur

- Le CD doit s'assurer que le club organisateur est en mesure de respecter le cahier des charges.
- Le contrôle des licences est effectué par le délégué.
- Le Comité Départemental du club organisateur doit mettre à disposition le matériel nécessaire au contrôle des boules.

Récompenses

A charge du Comité Régional :

- Récompenses aux vainqueurs à l'issue de la finale du CRC
- Souvenirs aux participants à la phase finale

Révisé et adopté par le Comité Directeur le 26 septembre 2026